

Commune de Prats du Périgord
REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2026 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENTS : GAUTHIER-MILHAC Olivier *excusé*

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2026-28: Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement de grade ouvert à compter du 01/07/2026, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à compter du 01/07/2026.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise	C	1	1	35h00	Agent technique
TOTAL		1	1		

L'emploi sera occupé par un fonctionnaire des, cadre, grade et catégorie hiérarchique afférents.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire et prescrit l'inscription des crédits au budget.

Fait à Prats du Périgord
Le 05/06/2026

Christian EYMERY,
Le Maire

AR Prefecture

024-212403372-20260605-2026_27-DE
Reçu le 08/06/2026

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le 5 juin 2026 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENTS : GAUTHIER-MILHAC Olivier (excusé)

ROUDERGUE Catherine (pouvoir à M. Sadouillette)

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

**Délibération n°2026-27 Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants
(communes de moins de 1 000 habitants)**

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM CAMINADE Maurice, MARTINS François, Mmes SADOUILLETTE Maryline et GUILBERT Claire

La présidence du bureau est assurée par le maire EYMERY Christian.

b) Les candidatures enregistrées :

CAMINADE Maurice est candidat comme délégué titulaire.

MARTINS François, EYMERY Christian et WOJTUSIAK Michel sont candidats comme suppléants.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus ...1..... délégué et ...3.... suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

AR Préfecture

024-212403372-20260605-2026_27-DE
Reçu le 08/06/2026

c) Élection du délégué.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls 0
- suffrages exprimés 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CAMINADE Maurice : 10 voix

M. CAMINADE Maurice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

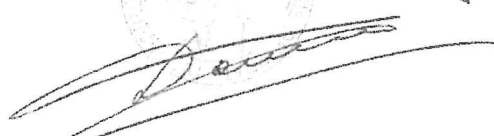
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls 0
- suffrages exprimés 10
- majorité absolue : 6
- M. MARTINS François : 10 voix
- M. EYMERY Christian : 9 voix
- M. WOJTUSIAK Michel : 8 voix
- M. DAURIAC Claude : 1 voix

MM. MARTINS François, EYMERY Christian et WOJTUSIAK Michel ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à PRATS DU PERIGORD le 05/06/2026

p/o le maire le 3^{em} adjoint



Pour extrait conforme AR Prefecture
024-21240337270260605-2026-27-DE Le maire Recu le 08/06/2026



Observation :

L'élection est acquise au premier tour, si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour la majorité absolue suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par listes), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour),
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ainsi pour les suppléants appartenant à un même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le **5 juin 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-26 portant sur le changement de l'équipement défibrillateur CARDIOP

Monsieur le Maire rappelle que les électrodes équipant le défibrillateur arrivent à péremption le 8 juin 2026 et ne sont plus fabriqués.

Sans action d'ici là, l'équipement ne pourra plus garantir son utilisation en cas de nécessité.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

Devis CARDIOP :

- Remplacement intégral : 1016€ HT – 1219.20€ TTC

- Location 38.70€ HT – 46.44€ TTC

Après examen des propositions, Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise CARDIOP pour le devis d'un montant de : 1016€ HT correspondant à l'achat du matériel.

Monsieur le Maire est chargé de signer le bon de commande correspondant.



Prats du Périgord, le 05/06/2026

Le Maire

Christian EYMERY

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le **5 juin 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENTS : GAUTHIER-MILHAC Olivier *excusé*

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-25 portant sur le changement de la tondeuse.

Après avoir rappelé la nécessité de changer de tondeuse,

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Devis BELVES MOTOCULTURE :

- 2249€ TTC tondeuse KAAZ PRO

- 2000€ TTC – après négociation - tondeuse STIHL RM 756.0GC

Devis MAGIMEL :

- 2000€ TTC – après négociation - tondeuse STIHL RM 756.0GC

- 1749€ TTC – tondeuse DORMAK CR53 PRO

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MAGIMEL pour le devis d'un montant de : 1749€ TTC

Monsieur le Maire est chargé de signer le bon de commande correspondant.



Prats du Périgord, le 05/06/2026

Le Maire

Christian EYMERY

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le **5 juin 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENTS : GAUTHIER-MILHAC Olivier

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-24 portant sur un aménagement de parking au logement du plan d'eau.

Après avoir rappelé la nécessité d'un aménagement de parking au logement du plan d'eau,

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

Devis Constantin : 880€ HT – 1056€ TTC

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CONSTANTIN.

Monsieur le Maire est chargé de signer le bon de commande correspondant.



Prats du Périgord, le 05/06/2026

Le Maire

Christian EYMERY

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le **5 juin 2026** le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 26/05/2026** s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENTS : GAUTHIER-MILHAC Olivier *excusé*

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-23 proposition de remplacement de la benette du tracteur

Après avoir rappelé la nécessité de changer la benette du tracteur,

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

Devis Béringuier,

Devis Coverpa

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise COVERPA pour un montant de 899.09€ HT et 1078.91€ TTC

Monsieur le Maire est chargé de signer le bon de commande correspondant.



Prats du Périgord, le 05/06/2026

Le Maire

Christian EYMERY

Commune de Prats du Périgord

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	9
Absents	2
représentés	1
votants	10

Le 5 juin 2026 le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué le 26/05/2026 s'est réuni en session ordinaire à 17 h 30, à la Mairie.

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, WOJTUSIAK Michel, MARTINS François, DAURIAC Nicole, GUILBERT Claire, POINDEFER Nicole, SADOUILLETTE Maryline.

ABSENT EXCUSE : GAUTHIER-MILHAC Olivier.

ROUDERGUE Catherine a donné pouvoir à SADOUILLETTE Maryline

Secrétaire de Séance : Maurice CAMINADE

Délibération n°2026-22 portant sur la désignation du correspondant défense - CORDEF

Depuis 2001, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette fonction.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

APRES en avoir délibéré et décidé de voter à main levée, le conseil municipal

DESIGNE à l'unanimité EYMERY Christian pour remplir le rôle de "correspondant défense".

Fait à PRATS DU PGD le 05/06/2026

Le Maire
EYMERY Christian

